

ENTRÉE EN CLASSE DE SECONDE Section internationale allemande

Votre enfant est actuellement en 3^{ème} Section internationale allemande. Vous allez l'inscrire en classe de **Seconde section internationale allemande** pour la rentrée 2024 au Lycée français Jean-Monnet.

Pour rappel, ci-dessous, un tableau des enseignements obligatoires que votre enfant suivra en 2^{nde} :



: Cours le mercredi après-midi

Enseignements du tronc commun identiques pour tous
Français
Mathématiques
Langue et littérature allemande
Histoire-géographie bilingue - EMC
Sciences numériques et technologique
Sciences économiques et sociales
- Sciences de la vie et de la Terre
- Physique et chimie
Education physique et sportive

Les langues vivantes A et B pour lesquelles une continuité est tacite ne vous seront pas redemandées dans le module de réinscription, vous y trouverez seulement les enseignements pour lesquels vous devez procéder à des choix.

ENSEIGNEMENT DE COMPLEMENT (FACULTATIF)

Tout enseignement optionnel choisi en classe de 2nde sera obligatoirement conservé en classe de 1ère et de terminale. Les enseignements optionnels sont évalués et comptabilisés dans le cadre du contrôle continu sur le cycle terminal (1^{ère} / terminale) pour le baccalauréat.

Je peux choisir de continuer la LVC commencée au collège ou de commencer une nouvelle option : enseignement en dehors de la grille, après 16h30.

Choisir dans la case Option 1 :

	« Espagnol LVC Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) »	Poursuite de l'option commencée au collège
ou	« Latin Poursuite de l'option commencée au collège (après 16h30) »	
ou	« Arts Plastiques (après 16h30) »	OU Nouvel enseignement optionnel
ou	« Cinéma-Audiovisuel (après 16h30) »	
ou	« CNED LVC » (si autre langue non enseignée au lycée)	
ou	« EPS (après 16h30) »	
ou	« Grec (après 16h30) »	
ou	« Italien LVC (après 16h30) »	
ou	« Latin débutant »	
ou	« Néerlandais LVC (après 16h30) »	
ou	« Théâtre (après 16h30) »	



: l'ouverture d'un enseignement dépend du nombre de demandes, nous pourrions vous demander de modifier votre choix si le nombre d'élèves minimum n'était pas atteint.